

Image not found or type unknown



Un huissier de justice a-t-il le droit de rentrer chez vous ?

Fiche pratique publié le 20/06/2014, vu 1185 fois, Auteur : Assistant-juridique.fr

Les droits dont dispose un huissier de justice, face au principe d'inviolabilité du domicile privé, sont plus ou moins étendus suivant que vous êtes consentant ou non à son entrée à votre domicile.

En présence d'un titre exécutoire, votre absence n'empêche pas la [saisie](#). Cependant, elle oblige l'huissier à dresser un procès-verbal de difficultés (qui s'ajoutera à vos frais) et à se faire accompagner par d'autres personnes.

[Lire le guide](#)